



ancenis-saint-geron.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-046 Conseil municipal du 30 mars 2026

**Présents** : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

**Absent(e)s** :

**Excusée(s)** : BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

**Pouvoirs** : BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à Julie AUBRY, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 24/03/2026

Date de la publication : 31/03/2026

### 2026-046 AFFAIRES GÉNÉRALES – CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE MAPA

**Rapporteuse** : Mireille LOIRAT

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite être transparente démocratiquement dans l'utilisation des deniers publics et des procédures de commande publique de la commune.

Les différentes chambres régionales des comptes françaises conseillent la mise en place de commission consultative pour les procédures de commande publique inférieures aux seuils de procédures formalisées.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code la commande publique ;

**VU** la délibération 2026-044 adoptée précédemment et désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

**CONSIDÉRANT** le rôle de la commission, à savoir :

- Donner un avis non contraignant sur toute procédure adaptée (au sens des textes nationaux) que le pouvoir adjudicateur aura choisi de publier sur son profil acheteur ;
- Prendre connaissance du rapport d'analyse des offres préparé par les services et solliciter, au cours de la réunion, tous les renseignements que ses membres estiment nécessaires pour éclairer le choix de la collectivité ;
- Permettre de conforter le choix d'une offre pour le Maire et/ou le conseil municipal via un procès-verbal de prise de connaissance du rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** que par souci d'efficience, les membres titulaires et suppléants de la commission consultative MAPA sont ceux de la CAO. Les membres invités à titre d'expertise - en dehors des services de la commune - sont identiques à ceux de la CAO ;

**CONSIDERANT** que la convocation normale de cette commission a lieu au moins 5 jours francs avant la date de sa tenue et qu'un délai d'urgence de 2 jours francs est possible ;

**CONSIDERANT** qu'une CAO et une commission consultative MAPA peuvent se tenir à la suite, sans ordre de préséance de l'une sur l'autre mais dans le respect des obligations de tenue qui leur sont propres et avec des procès-verbaux distincts ;

**CONSIDERANT** que les rapports d'analyses sont envoyés aux membres au plus tard deux jours francs avant la tenue de la commission lors d'un délai de convocation normal et réduit à un jour franc en cas de convocation en urgence ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 35

Abstentions : 0

Votants : 35

Exprimés : 35

Pour : 33

Contre : 2

**CREER** une commission consultative MAPA au sein de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon comme explicité ci-dessus.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Florent CAILLET



Catherine BILLARD



Publication sur le site internet le : 11/04/26

Transmission au contrôle de légalité le : 11/04/26

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*